

L'an deux mille vingt le seize juillet à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg s'est réuni pour sa séance d'installation, à Lizières, sur convocation de Mme Marie Jeanne DE BASQUIAT.

Date de la convocation : le 23/06/2020 - Nombre de membres en exercice : 28

Monsieur Daniel DUMAS doyen d'âge de l'assemblée est désigné président de la séance d'installation du Conseil Communautaire.

Il est assisté par Mme Marion BERGOGNON.

Monsieur le président procède alors à l'appel des délégués suite aux élections municipales de mars et juillet dernier.

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constaté que le Conseil Communautaire ainsi réuni est au complet, Monsieur le président déclare le Conseil Communautaire installé.

DELEGUES PRESENTS :

DEVAUD Joëlle,
GASNET Michel,
MOREAU Josette,
QUINQUE Jean-Bernard,
MAVIGNER André,
LABAR Bertrand,
LEFAURE Michel,
DAGUET Ludovic,
LEBON Jean-François,
PEYLE Alain,
RINGUET Michel,
CHATIGNOUX Francky,
BERGOGNON Marion,
LESTERPT Gérard,
MALLERET Emilie,
CHETIF Evelyne,
DUMAS Daniel,
MALABRE Christian,
MONDON Thierry,
PINLOCHE Isabelle,
MOUVEROUX Olivier,
BATAILLE Catherine,
CARIAT Jacky,
MAUMY Raphaël,
RENAUD Lynette,
SIMON Sophie,
CHAPUT Jean-Paul
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme DUSSOT Bernadette a donné pouvoir à M CARRIAT Jacky.

SECRETAIRE DE SEANCE :

André MAVIGNER

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- PERGAUD Flavie, DGA
- MAVIGNER Cécile, Chargée de mission Revitalisation des centres-bourgs ouest et sud creusois -Chargée de mission Urbanisme, Habitat, Cadre de Vie
- LEROUX Nathalie, Agent d'accueil

Monsieur le président procède alors à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions complémentaires qui pourraient y être inscrites.

Ouverture de la séance à 18 h 15

Ordre du jour :

- Appel des conseillers communautaires ;
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
 - Election du Président
 - Détermination du nombre de Vice- Président
 - Election des Vice-Présidents
 - Composition et élection des membres du Bureau communautaire
 - Détermination des indemnités de fonction des élus
 - Désignation au sein des organismes extérieurs
 - Constitution des commissions
 - Commission de suivi de dissolution de l'EPIC Intercommunautaire Monts et Vallées Ouest Creuse
 - Délégation au Président : remplacement de personnel, recrutement besoins occasionnels ou saisonniers, recrutement agents sous CEE pour les ALSH

L'ordre du jour est adopté par 0 voix contre, 0 abstention(s), 28 voix pour.

1.1 Election du Président

Conformément aux dispositions de l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Président du Conseil communautaire.

Le Président de séance fait appel à candidature.
M. Olivier MOUVEROUX se porte candidat

Premier tour de scrutin

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 28

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 23

Il est alors procédé au vote

- M Olivier MOUVEROUX : 22 voix
- M André MAVIGNER : 1 voix

Monsieur le Président déclare M. Olivier MOUVEROUX élu à 22 voix en tant que Président de la Communauté de communes

Monsieur le Doyen transmet la présidence de séance au président nouvellement élu M Olivier MOUVEROUX

Monsieur le Président de la Communauté de communes reprend le déroulement réglementaire de l'ordre du jour ordinaire.

Prise de parole du président nouvellement élu :

Lors de notre réunion du 30 juin, nous avons appris que les 4 salariés de l'EPIC étaient sur le point de refuser la reprise de leur contrat par la communauté de communes. Cette reprise s'effectuant à salaire égal, j'ai voulu savoir ce qui motivait la décision de ces agents et j'ai donc souhaité les rencontrer pour tenter de comprendre. Je me suis donc rendu à l'Office de Tourisme avec le maire de Bénévent qui a bien voulu m'accompagner.

Nous avons trouvé une équipe complètement démotivée, qui durant toute la période d'existence de la vie de l'EPIC n'ont jamais rencontré leur président ; qui durant toute la période transitoire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, n'ont pas vu un élu. Certes, il y a eu le COVID, mais comment peut-on imaginer laisser complètement dans le flou quatre salariés qui se demandaient ce qu'ils allaient devenir ? L'après-midi que nous avons passé avec eux leur a permis de s'exprimer, de voir

qu'ils n'étaient pas abandonnés, de s'entendre dire que notre collectivité aurait forcément une politique touristique. Evidemment, nous n'avons rien promis si ce n'est une meilleure écoute que celle qui leur a été réservée jusque-là. A ma connaissance, depuis notre visite, ces quatre agents ont désormais signé leur contrat avec notre communauté de communes.

Cette visite aux agents, je l'ai faite parce qu'elle me paraissait indispensable sur le plan humain, mais aussi parce que je suis convaincu que notre collectivité saura se construire un avenir. Certes, notre situation n'est pas bonne, ce n'est un secret pour personne. Il va nous falloir nous réinventer, aller de l'avant, avec de fortes contraintes budgétaires.

Le secteur du tourisme doit être capable de se remettre en question, tant en ce qui concerne la promotion de notre patrimoine naturel, historique, que pour le fleuron de notre territoire, le Scénovision. Pour ce dernier, il me semble que nous devons à court terme, changer les quatre vidéoprojecteurs qui sont aujourd'hui défectueux. Nous devons également être agressifs quant à la recherche de nouveaux visiteurs. Sur un terme plus long, nous devons veiller à régulièrement actualiser les salles. De toute évidence, de l'augmentation de la fréquentation dépendra l'avenir du Scénovision. Les contraintes sanitaires restreignent actuellement son ouverture, mais si nous faisons le choix de sa pérennité, ce que je souhaite, nous devons rapidement le rouvrir. Il y a quelques semaines, des achats ont été faits pour la boutique. Nous devons impérativement les commercialiser afin de générer un minimum de recettes, soit en déplaçant l'office de tourisme dans la boutique, soit en amenant à l'office ce que nous avons à vendre. Il conviendra de créer rapidement une régie d'exploitation, la précédente ayant disparu avec l'EPIC.

En ce qui concerne les foyers intergénérationnels, à Arrènes et à Fleurat, nous devons aller vers une occupation à 100% afin de couvrir la totalité des emprunts. Ce devra également être le cas avec les Maisons de Santé qui devons toutes voir le jour.

Nous devons bien sûr renégocier le prêt de 650 000 euros qui arrive à terme l'an prochain. Une consolidation sur plusieurs années est impérative.

J sais que je ne m'engage pas dans une partie de plaisir, mais je suis certain que nous trouverons des solutions. L'équipe de 5 vice-présidents que j'ai sollicitée pour animer les commissions est sur la même longueur d'ondes. C'est une équipe à la fois expérimentée et renouvelée, équilibrée en termes de parité hommes-femmes, mais aussi en termes de parité petites communes, moins petites communes ; issue pour moitié de l'ancien canton de Bénévent et pour moitié de l'ancien canton de Grand-Bourg. Composée de madame Moreau, maire d'Aulon, que je vous proposerais à la fonction de 1^{re} vice-présidente ; de madame Chétif, maire de Lizières ; de madame Devaud, maire d'Arrènes ; de Francky Chatignoux, maire de Grand-Bourg et de Bertrand Labarre, conseiller départemental et adjoint au maire de Bénévent, c'est une équipe qui saura à la fois être à l'écoute des agents, mais aussi de l'ensemble des communes qui compose notre collectivité. Chaque commune est essentielle à notre bon fonctionnement. Pour ma part, je proposerais à tous les maires de notre collectivité de les rencontrer sur leur territoire d'ici à la fin de l'année.

1.2 - Détermination du nombre de Vice-présidents

1.3 - Election des Vice-Présidents

Conformément aux dispositions de l'article L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection des Vice-Présidents du Conseil communautaire.

Au préalable, les membres du Conseil Communautaire, décident de fixer le nombre de vice-présidents à 5.

Après appel à candidature il est procédé au déroulement du vote.

Election du 1er Vice Président

Le Président propose la candidature de Josette MOREAU et fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 28

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 22

- Mme Josette MOREAU 21 voix
- M Bertrand Labar : 1 voix

Election du 2ème Vice Président

Le Président propose la candidature de M. Francky CHATIGNOUX et fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Premier tour de scrutin :
Après dépouillement les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 28
Bulletins blancs : 3
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 24

- M. Francky CHATIGNOUX 23 voix
- M. André MAVIGNER 1 voix

Election du 3ème Vice Président

Le Président propose la candidature de Mme Joëlle DEVAUD et fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Premier tour de scrutin :
Après dépouillement les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 28
Bulletins blancs : 7
Bulletins nuls :
Suffrages exprimés : 21

- Mme Joëlle DEVAUD 19 voix
- M. André MAVIGNER 1 voix
- M Bernard QUINQUE 1 voix

Election du 4ème Vice Président

Le Président propose la candidature de M. Bertrand LABAR et fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Premier tour de scrutin :
Après dépouillement les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 28
Bulletins blancs : 2
Bulletins nuls : 2
Suffrages exprimés : 24

- Mme Bertrand LABAR 23 voix
- M. André MAVIGNER 1 voix

Election du 5ème Vice Président

Le Président propose la candidature de Mme Evelyne CHETIF et fait appel à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Premier tour de scrutin :
Après dépouillement les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 28
Bulletins blancs : 1
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 26

- Mme Evelyne CHETIF 25 voix
- M. André MAVIGNER 1 voix

Le Conseil communautaire a élu :

- 1^{ère} vice-présidente : Josette MOREAU par 21 voix au 1er tour de scrutin
- 2^{ème} vice-président : Francky CHATIGNOUX par 23 voix au 1er tour de scrutin
- 3^{ème} vice-présidente : Joëlle DEVAUD par 19 voix au 1er tour de scrutin

- 4^{ème} vice-président : Bertrand LABAR par 23 voix au 1^{er} tour de scrutin
- 5^{ème} vice présidente: Evelyne CHETIF par 25 voix au 1^{er} tour de scrutin

1.4 - Composition et élection des membres du bureau communautaire

Conformément aux articles L5211-1 et L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la constitution d'un bureau.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité que le bureau de l'assemblée sera constitué de l'ensemble des maires ainsi que des Vice-Présidents, à savoir :

DEVAUD	Joëlle	ARRENES – 3 ^{ème} Vice Présidente
GASNET	Michel	AUGERES
MOREAU	Josette	AULON – 1 ^{ère} Vice Présidente
QUINQUE	Jean Bernard	AZAT CHATENET
MAVIGNER	André	BENEVENT-L'ABBAYE
DAGUET	Ludovic	CEYROUX
PEYLE	Alain	CHATELUS LE MARCHEIX
DUMAS	Daniel	MARSAC
MONDON	Thierry	MOURIOUX-VIEILLEVILLE
SIMON	Sophie	SAINT-GOUSSAUD
LE BON	Jean-François	CHAMBORAND
RINGUET	Michel	FLEURAT
CHATIGNOUX	Francky	LE GRAND BOURG – 2 ^{ème} Vice Président
CHETIF	Evelyne	LIZIERES – 5 ^{ème} Vice Présidente
MOUVEROUX	Olivier	FURSAC
CHAPUT	Jean-Paul	SAINT PRIEST LA PLAINE
LABAR	Bertrand	4 ^{ème} Vice Président

Prise de parole du président nouvellement élu :

Lors de notre réunion du 30 juin, nous avons appris que les 4 salariés de l'EPIC étaient sur le point de refuser la reprise de leur contrat par la communauté de communes. Cette reprise s'effectuant à salaire égal, j'ai voulu savoir ce qui motivait la décision de ces agents et j'ai donc souhaité les rencontrer pour tenter de comprendre. Je me suis donc rendu à l'Office de Tourisme avec le maire de Bénévent qui a bien voulu m'accompagner.

Nous avons trouvé une équipe complètement démotivée, qui durant toute la période d'existence de la vie de l'EPIC n'ont jamais rencontré leur président ; qui durant toute la période transitoire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, n'ont pas vu un élu. Certes, il y a eu le COVID, mais comment peut-on imaginer laisser complètement dans le flou quatre salariés qui se demandaient ce qu'ils allaient devenir ? L'après-midi que nous avons passé avec eux leur a permis de s'exprimer, de voir qu'ils n'étaient pas abandonnés, de s'entendre dire que notre collectivité aurait forcément une politique touristique. Evidemment, nous n'avons rien promis si ce n'est une meilleure écoute que celle qui leur a été réservée jusque-là. A ma connaissance, depuis notre visite, ces quatre agents ont désormais signé leur contrat avec notre communauté de communes.

Cette visite aux agents, je l'ai faite parce qu'elle me paraissait indispensable sur le plan humain, mais aussi parce que je suis convaincu que notre collectivité saura se construire un avenir. Certes, notre situation n'est pas bonne, ce n'est un secret pour personne. Il va nous falloir nous réinventer, aller de l'avant, avec de fortes contraintes budgétaires.

Le secteur du tourisme doit être capable de se remettre en question, tant en ce qui concerne la promotion de notre patrimoine naturel, historique, que pour le fleuron de notre territoire, le Scénovision. Pour ce dernier, il me semble que nous devons à court terme, changer les quatre vidéoprojecteurs qui sont aujourd'hui défectueux. Nous devons également être agressifs quant à la recherche de nouveaux visiteurs. Sur un terme plus long, nous devons veiller à régulièrement actualiser les salles. De toute évidence, de l'augmentation de la fréquentation dépendra l'avenir du Scénovision. Les contraintes sanitaires restreignent actuellement son ouverture, mais si nous faisons le choix de sa pérennité, ce que je souhaite, nous devons rapidement le rouvrir. Il y a quelques semaines, des achats ont été faits pour la boutique. Nous devons impérativement les commercialiser afin de générer un minimum de recettes, soit en déplaçant l'office de tourisme dans la boutique, soit en amenant à l'office ce que nous avons à vendre. Il conviendra de créer rapidement une régie d'exploitation, la précédente ayant disparu avec l'EPIC.

En ce qui concerne les foyers intergénérationnels, à Arrènes et à Fleurat, nous devons aller vers une occupation à 100% afin de couvrir la totalité des emprunts. Ce devra également être le cas avec les Maisons de Santé qui devront toutes voir le jour.

Nous devons bien sûr renégocier le prêt de 650 000 euros qui arrive à terme l'an prochain. Une consolidation sur plusieurs années est impérative.

J sais que je ne m'engage pas dans une partie de plaisir, mais je suis certain que nous trouverons des solutions. L'équipe de 5 vice-présidents que j'ai sollicitée pour animer les commissions est sur la même longueur d'ondes. C'est une équipe à la fois expérimentée et renouvelée, équilibrée en termes de parité hommes-femmes, mais aussi en termes de parité petites communes, moins petites communes ; issue pour moitié de l'ancien canton de Bénévent et pour moitié de l'ancien canton de Grand-Bourg. Composée de madame Moreau, maire d'Aulon, que je vous proposerais à la fonction de 1^{re} vice-présidente ; de madame Chétif, maire de Lizières ; de madame Devaud, maire d'Arrènes ; de Francky Chatignoux, maire de Grand-Bourg et de Bertrand Labarre, conseiller départemental et adjoint au maire de Bénévent, c'est une équipe qui saura à la fois être à l'écoute des agents, mais aussi de l'ensemble des communes qui compose notre collectivité. Chaque commune est essentielle à notre bon fonctionnement. Pour ma part, je proposerais à tous les maires de notre collectivité de les rencontrer sur leur territoire d'ici à la fin de l'année.

1.5 - Détermination des indemnités de fonction des élus

Délibération prise :

L'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil communautaire de voter des indemnités de fonction au Président et aux vice-présidents ;

Vu l'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les modalités de calcul des indemnités prévus par l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer l'indemnité de fonction du Président à 20.63 % (le maximum étant de 41.25 % pour les Communautés de communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3500 et 9999) de l'indice brut mensuel 1027,
- DECIDE de fixer l'indemnité de fonction des 1er, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème vice-présidents égale à 8.25 % (le maximum étant de 16.50 % pour les Communautés de communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3500 et 9999) de l'indice brut mensuel 1027.
- PRECISE que les indemnités seront calculées à compter du 01/08/2020.

1.6 - Désignation au sein des organismes extérieurs

Suite à l'installation de la nouvelle assemblée communautaire, il convient de désigner à nouveau les membres représentant la collectivité au sein des différents organismes dont la liste est reprise ci-dessous :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
ADRT - Agence de Développement et de Réservation Touristiques	Joëlle DEVAUD	
Conseil d'Administration COLLEGE DE Bénévent l'Abbaye	André MAVIGNER	Marion BERGOGNON
CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Josette MOREAU	
CNAS - Comité National d'Action Sociale	Evelyne CHETIF	
Comité de suivi défusion	Olivier MOUVEROUX	André MAVIGNER
Conseil administration Les Pitchounets - La souterraine	Emile MALLERET-REBOURSIERE	Marion BERGOGNON
CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	Joelle DEVAUD	
DORSAL - Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin	Olivier MOUVEROUX	Bertrand LABAR
ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE	Olivier MOUVEROUX André MAVIGNER Francky CHATIGNOUX	
EVOLIS DECHET SPANC	Jean Paul CHAPUT Thierry MONDON Alain PEYLE	Gérard LESTERPT Francky CHATIGNOUX Jean François LEBON
GaleSOCle (Leader)	Marion BERGOGNON Isabelle PINLOCHE	Josette MOREAU Raphaël MAUMY
MEF BOC - Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse	Olivier MOUVEROUX	
PEPINIERE D'ENTREPRISE - la souterraine	Francky CHATIGNOUX	
SDEC - Secteur d'Energie Bourgneuf Bénévent	Daniel DUMAS Jacky CARRIAT	Michel GASNET Alain PEYLE
SI ARDOUR	Jean François LEBON Gérard LESTERPT	Raphael MAUMY
Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe	Isabelle PINLOCHE	Daniel DUMAS
SIASEBRE - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Sédelle la Cazine la Brézentine		
Fleurat	Carlos AFONSO Nathalie BARRAT	Alexandre GIVERNAUD
Lizières	Jacques LALUQUE Yvann DESENFANT	Jean Pierre LAMOUREUX

1.7 - Constitution des commissions

Depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, au sein de ces commissions thématiques :

- un conseiller absent peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle habituellement applicable à la composition des commissions thématiques ;

- les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.

Cécile MAVIGNER est chargée de la constitution de ces commissions. Une information sera adressée par mail à toutes les mairies.

libellés des commissions	thématiques	PRESIDENCE
Identité et développement territoriale	Définition du projet de territoire - thématique Politique contractuelle	Président - Olivier MOUVEROUX
Vie économique et insertion	Accompagnement des entreprises et études Commerce et artisanat Politique agricole - filières bois Zones d'activités économiques	2ème Vice-Président - Francky CHATIGNOUX
Politique touristique	Communication Politique touristique et équipements Loisirs de pleine nature	3ème Vice Présidente - Joëlle DEVAUD
Cadre et qualité de vie	Politique du logement Aménagement de l'espace AVAP, PLUI SCOT Petit patrimoine	1ère Vice-Présidente - Josette MOREAU
Enfance et solidarité	Petite enfance Enfance jeunesse Périéducatif solidarité	5ème Vice Présidente - Evelyne CHETIF
Affaires sanitaires et sociales	Santé Résidences intergénérationnelles	4ème Vice Président - Bertrand LABAR
Eau et assainissement	GEMAPI Haut débit - téléphonie	4ème Vice Président - Bertrand LABAR
Moyens Généraux	Finances Infrastructure/travaux/cao Recrutement/Personnel	Président - Olivier MOUVEROUX Président - Olivier MOUVEROUX et Vice-Présidents Uniquement
Commissions obligatoires		
CLETC Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges		
Commission Intercommunale des Impôts Directs		2ème Vice Président - Francky CHATIGNOUX
CIAPH Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées		4ème Vice Président - Bertrand LABAR

1.8 – Commission de suivi de dissolution de l'EPIC

Suite à la dissolution au 01.07.2020 de l'EPIC Intercommunautaire Monts et Vallées Ouest Creuse validé par l'assemblée le 30 juin 2020, à la demande du trésorier de la Souterraine, il convient afin de finaliser les opérations de dissolution (actif/résultat...) de désigner deux représentants titulaires et un représentant suppléant au sein de ce comité de suivi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne, pour siéger au sein de ce comité de suivi de défusion :

- 1 – Olivier MOUVEROUX**
- 2 - André MAVIGNER**

En qualité de suppléant – Francky CHATIGNOUX

1.9 - Délégation au Président : remplacement de personnel, recrutement besoins occasionnels ou saisonniers, recrutement agents sous CEE pour les alsh

Délibérations prises :

OBJET : REMPLACEMENT DU PERSONNEL

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à pourvoir au remplacement des agents de la communauté de communes dès lors qu'il y a nécessité pour assurer la continuité du service et de fixer les conditions de rémunération sur la base de celle du 1er échelon du grade de l'agent remplacé.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **autorise le président à recruter un agent contractuel chaque fois que nécessaire dès lors qu'un agent sera indisponible (congrés, maladie...) dans la limite du temps de travail effectué par celui-ci.**
- **décide que la rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade de l'agent remplacé**

OBJET : RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR BESOINS SAISONNIER OU D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° et article 3-2°, les collectivités et établissements peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité.

Dans le 1er cas (accroissement temporaire d'activité), la durée maximale est de 12 mois, le cas échéant, renouvellement du contrat compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Dans le 2ème cas (accroissement saisonnier d'activité) la durée maximale est de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Le Président propose à l'assemblée, qu'elle l'autorise à recruter un agent non titulaire lorsque la collectivité se trouve dans les situations évoquées ci-dessus et lorsque le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel. La base de la rémunération sera fixée sur un indice de la catégorie concernée, en tenant compte essentiellement du niveau de diplôme de l'agent recruté et/ou de son expérience professionnelle.

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT PONCTUEL PAR LE PRESIDENT D'AGENTS SOUS CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR REMPLACEMENT OCCASIONNEL DES AGENTS ALSH (CONTRAT SPECIFIQUE D'ANIMATION)

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail de droit privé qui organise les relations de travail des animateurs, éducateurs et directeurs en centres de loisirs ou de vacance. Il peut être conclu entre une personne physique (animateur, assistant sanitaire, surveillant de baignade, adjoint, économe, directeur) et un organisateur d'accueils collectifs de mineurs.

Ce contrat permet à ceux qui en bénéficient de participer occasionnellement à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs. D'autres personnels pédagogiques occasionnels, volontaires, peuvent bénéficier de ce contrat tels que les animateurs et directeurs des centres de vacances et de loisirs destinés aux personnes handicapées et les formateurs au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Il est proposé d'avoir recours à ce type de contrat pour le remplacement des agents ALSH et d'autoriser le Président à signer ce type de contrat chaque fois qu'il sera nécessaire pour les besoins des services.

La séance est levée à 20 h 30

Le Président,

Olivier MOUVEROUX



Le secrétaire de séance

André MAVIGNER

